

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 septembre 2021



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame BALSON

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Madame BATAILLE (pouvoir Madame MONTEIRO) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame PFANDER-MENY) - Monsieur MULLER (pouvoir Monsieur CHATEAU)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Vergers urbains - demande de subvention

Monsieur LOVICHY expose :

La Ville de Dijon s'engage pleinement, depuis de nombreuses années, vers une transition écologique et alimentaire en développant notamment des projets innovants favorisant la biodiversité et la nature en ville.

Fort de cette dynamique, différents délaissés urbains sont compatibles avec la production d'arbres fruitiers.

Ainsi, pour 2021, il est proposé d'aménager 2 vergers : l'un, à l'angle du quai Galliot et de la rue Etienne Baudinet, l'autre, rue Daubenton, au droit du Lycée Le Castel.

Ces aménagements s'inscrivent également dans une démarche globale de la ville permettant de développer le mieux vivre ensemble et le lien social.

Le verger quai Galliot sera constitué d'environ 25 arbres fruitiers, ainsi que d'une haie mellifère et d'arbustes à petits fruits, sur une surface d'environ 850 m<sup>2</sup>. Le verger de la rue Daubenton sera quant à lui planté d'environ 32 arbres fruitiers, pour une surface de près de 1 050 m<sup>2</sup>.

Les aménagements comprennent le terrassement des terrains concernés, la mise en œuvre de terre végétale, la réalisation de cheminements piétons assurant les continuités douces avec les quartiers.

Une attention particulière sera apportée au choix des espèces, afin d'implanter des variétés locales, résistantes et adaptées au contexte local.

Ces travaux, dont le coût est estimé à 150 000,00 € HT, sont programmés à l'automne 2021.

Parallèlement à cette démarche, une action éco-citoyenne a été engagée dans le cadre des commissions de quartier.

Cette année, deux parcelles de terrain appartenant à la ville ont été identifiées par les membres de la commission de quartier Université. L'objectif est de permettre leur végétalisation et ainsi embellir ces deux sites, l'un étant situé 4 rue Ernest Lory et l'autre, 11 Chemin des Petites Roches. Chacune de ces parcelles a une surface de 450 m<sup>2</sup>.

L'ensemble des terrains sera végétalisé et planté d'une dizaine d'arbres fruitiers.

Les travaux, dont le coût est estimé à 11 100,00 € HT, intègrent à la fois les plantations, l'entretien et le suivi (taille et arrosage) des deux sites sur une période de deux années. Ils sont programmés pour l'automne 2021.

La ville de Dijon sollicitera toutes les aides financières susceptibles d'être accordées aux taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, à travers le dispositif d'aide « Vergers de sauvegarde » et de l'État dans le cadre de l'Appel à Projets « Jardins partagés et collectifs ».

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – approuver les projets ci-dessus exposés ;

2 – arrêter le montant prévisionnel de l'ensemble des opérations à 161 100,00 € HT ;

3 – dire que le financement des opérations sera assuré sur les crédits prévus au budget 2021 ;

4 – décider de solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux à réaliser dans le cadre de cette opération, notamment auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, à travers le dispositif d'aide « Vergers de sauvegarde » et de l'Etat dans le cadre de l'Appel à Projets « Jardins partagés et collectifs » ;

5 – attester que les terrains, objet des travaux, sont propriétés de la Ville de Dijon ;

6 – plus généralement, autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision et à m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**